

## **Municipalité de Morin-Heights**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ D'ARGENTEUIL  
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT**

### **PROCÈS-VERBAL**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Morin-Heights tenue à la salle virtuelle du conseil, sur la plateforme de vidéoconférence Zoom, le mercredi, 20 janvier 2021, à laquelle sont présents:

Madame la conseillère Louise Cossette  
Madame la conseillère Leigh MacLeod  
Monsieur le conseiller Peter MacLaurin  
Monsieur le conseiller Claude P. Lemire  
Monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais  
Monsieur le conseiller Jean Dutil

formant quorum sous la présidence du maire Tim Watchorn.

Le Directeur général, Hugo Lépine est présent.

La séance se tient conformément à l'arrêté ministériel 2020-079 du ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec.

À 19h35, Monsieur le maire constate le quorum et le Conseil délibère sur les dossiers suivants :

#### **1.01.21      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté par le Directeur général.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **ORDRE DU JOUR**

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE**
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 3 1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2020
  - 3 2 Procès-verbal de la séance extraordinaire relative au budget du 16 décembre 2020
  - 3 3 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2020
  - 3 4 Procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 8 décembre 2020
- 4 RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
  - 4 1 Rapport sur le suivi des dossiers
  - 4 2 Rapport sur l'utilisation des pouvoirs délégués
- 5 FINANCES ET ADMINISTRATION**
  - 5 1 Bordereau de dépenses
  - 5 2 État des activités financières
  - 5 3 Ressources humaines
  - 5 4 Règlements et résolutions diverses
    - 5 4 1 Dépôt - Liste des contrats de 2 000\$ et plus totalisant 25 000\$
    - 5 4 2 Avis de motion et dépôt du projet - Règlement (613-2021) modifiant le Règlement (564-2018) sur les règles de fonctionnement des séances du conseil relativement à l'ordre du jour statutaire
    - 5 4 3 Cession du lot 3 736 911 à Habitats Morin-Heights Inc.
- 6 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE**
  - 6 1 Rapport mensuel du directeur
  - 6 2 Rapport d'activités du service de police de la Sûreté du Québec
  - 6 3 Ressources humaines
  - 6 4 Règlements et résolutions diverses
- 7 TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**
  - 7 1 Rapport mensuel du directeur
  - 7 2 Voirie et bâtiments
    - 7 2 1 Engagement - Permission de voirie - Loi sur la voirie
  - 7 3 Hygiène du milieu
  - 7 4 Rapport sur le traitement des demandes et requêtes
  - 7 5 Ressources humaines
    - 7 5 1 Changement de statut d'un employé journalier-chauffeur-opérateur
  - 7 6 Règlements et résolutions diverses
    - 7 6 1 Réfection de la route 329 entre le chemin Blue Hills et la route 364 - Priorisation par le MTQ
- 8 URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
  - 8 1 Rapport mensuel du Directeur par intérim
  - 8 2 Rapport sur les permis et certificats
  - 8 3 Rapport d'activités de la Société de protection et de contrôle des animaux
  - 8 4 Dérogations mineures et PIIA
    - 8 4 1 Dérogation mineure - 431, chemin St-Adolphe
    - 8 4 2 Dérogation mineure - Lot 3 735 192, chemin du Village
    - 8 4 3 Dérogation mineure - 450, chemin Blue Hills
    - 8 4 4 Dérogation mineure - Lot 6 407 548 projeté (Rang 2)
    - 8 4 5 Dérogation mineure - Lot projeté (chemin du Lac Bouchette)
  - 8 5 Ressources humaines

## **Municipalité de Morin-Heights**

- 8 6 Règlements et résolutions diverses
- 8 6 1 Avis de motion et dépôt du projet - Règlement (614-2021) modifiant le Règlement (607-2020) de contrôle intérimaire limitant les opérations cadastrales afin de respecter les futures orientations du nouveau plan d'urbanisme afin d'édicter des dispositions relatives aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble et d'ajouter des dispositions visant à combler certains vides juridiques dans la réglementation en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire
- 8 6 2 Dépôt - Rapport de consultation publique -Règlement (606-2020) modifiant le Règlement (416) sur le zonage afin de déplacer le lot 3 738 239 dans la zone 7 et de modifier les limites des zones 7 et 5 en conséquence
- 8 6 3 Dépôt - Rapport de consultation publique - Règlement (608-2020) modifiant le Règlement (416) sur le zonage afin de déplacer le lot 3 736 911 dans la zone 37 et de modifier les limites des zones 37 et 36 en conséquence
- 8 6 4 Dépôt - Rapport de consultation publique - Règlement (609-2020) modifiant le Règlement (416) sur le zonage afin de procéder à l'ajout de certains usages à la grille de spécifications de la zone 23
- 8 6 5 Adoption - second projet - Règlement (606-2020) modifiant le Règlement (416) sur le zonage afin de déplacer le lot 3 738 239 dans la zone 7 et de modifier les limites des zones 7 et 5 en conséquence
- 8 6 6 Adoption - second projet - Règlement (608-2020) modifiant le Règlement (416) sur le zonage afin de déplacer le lot 3 736 911 dans la zone 37 et de modifier les limites des zones 37 et 36 en conséquence
- 8 6 7 Second projet - retrait - Règlement (609-2020) modifiant le Règlement (416) sur le zonage afin de procéder à l'ajout de certains usages à la grille de spécifications de la zone 23
- 8 6 8 Contrat de services professionnels en urbanisme - refonte des règlements d'urbanisme
- 9 **LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
- 9 1 Rapport mensuel de la directrice
- 9 2 Loisirs
- 9 3 Culture
- 9 4 Réseau plein air
- 9 4 1 Demande de subvention au ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre du programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA)
- 9 4 2 Demande de subvention à l'Agence de développement économique du Canada pour la région du Québec - Initiative de tourisme hivernal - Appui à l'entretien des sentiers
- 9 5 Événements
- 9 6 Ressources humaines
- 9 6 1 Embauche d'employés saisonniers et temporaires supplémentaires pour la saison hivernale 2020-2021
- 9 7 Règlements et résolutions diverses
- 9 7 1 Appui à la Coalition Santé Laurentides
- 10 **CORRESPONDANCE DU MOIS**
- 11 **DÉCLARATIONS DES CONSEILLERS**
- 12 **RAPPORT DU MAIRE**
- 13 **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13 1 Questions et réponses orales
- 13 2 Questions et réponses écrites
- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **2.01.21 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2020**

---

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2020 a été notifié aux membres du conseil par le biais du fichier électronique de l'assemblée.

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2020;

### **3.01.21 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE RELATIVE AU BUDGET DU 16 DÉCEMBRE 2020**

---

Le procès-verbal de la séance extraordinaire relative au budget du 16 décembre 2020 a été notifié aux membres du conseil par le biais du fichier électronique de l'assemblée.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire relative au budget du 16 décembre 2020;

### **4.01.21 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2020**

---

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2020 a été notifié aux membres du conseil par le biais du fichier électronique de l'assemblée.

Il est proposé par madame la conseillère Louise Cossette  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2020;

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **5.01.21 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 8 DÉCEMBRE 2020**

---

Le Directeur général présente le procès-verbal de la dernière séance du comité consultatif d'urbanisme du 8 décembre 2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil  
Et unanimement résolu par les conseillers:

D'ADOPTER le procès-verbal de la dernière séance du comité consultatif d'urbanisme du 8 décembre 2020 et les recommandations qu'il contient.

### **6.01.21 RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

---

Le directeur général dépose son rapport mensuel de suivi des dossiers de même que le rapport sur l'utilisation des pouvoirs délégués en vertu du Règlement (577-2019) sur l'administration financière.

### **7.01.21 RAPPORT SUR LE SUIVI DES DOSSIERS**

---

Le directeur général dépose son rapport mensuel d'activités.

### **8.01.21 RAPPORT SUR L'UTILISATION DES POUVOIRS DÉLÉGUÉS**

---

Conformément au Règlement (577-2019) sur l'administration financière, le directeur général dépose un rapport mensuel sur l'utilisation des pouvoirs délégués, au cours du dernier mois.

### **9.01.21 BORDEREAU DES DÉPENSES**

---

La liste de comptes à payer et des comptes payés du mois de décembre a été remise aux membres du conseil par le biais de leur fichier d'assemblée électronique en vertu du Règlement (577-2019) sur l'administration financière.

Monsieur le conseiller Claude P. Lemire a étudié le dossier.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

## Municipalité de Morin-Heights

Que le conseil approuve les comptes tels que détaillés dans les listes déposées.

<i>Bordereau des dépenses</i>	
<b><u>Du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2020</u></b>	
Comptes à payer	522 302,98 \$
Comptes payés d'avance	566 455,29 \$
<hr/>	
Total des achats fournisseurs	1 088 758,27 \$
Paiements directs bancaires	20 904,43 \$
<hr/>	
Sous total - Achats et paiements directs	1 109 662,70 \$
Salaires nets	191 179,61 \$
<b>GRAND TOTAL DES DÉPENSES (décembre 2020)</b>	<b>1 300 842,31 \$</b>

*Monsieur le maire Timothy Watchorn a dénoncé son lien d'emploi l'entreprise 9129-6558 Québec Inc. – connue sous l'appellation David Riddell Excavation / Transport, s'est abstenu de voter et s'est retiré du lieu des délibérations et n'a pris aucunement part aux discussions sur tout dossier concernant l'entreprise.*

Monsieur le maire et le directeur général sont autorisés à faire les paiements appropriés;

### **10.01.21 ÉTATS DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES**

---

Le directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, l'état des activités financières au 31 décembre 2020. Il souligne que les entrées comptables finales de l'exercice 2020 sont en cours. Très clairement, un surplus est à prévoir.

### **11.01.21 DÉPÔT – LISTE DES CONTRATS DE 2 000 \$ ET PLUS TOTALISANT 25 000 \$**

---

Conformément aux dispositions de l'article 961.4 du Code municipal, le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception, la liste des contrats de 2 000 \$ et plus totalisant 25 000 \$ et plus par fournisseur.

Cette liste sera publiée sur le site internet en date du 22 janvier 2021.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **A.M. 1.01.21 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET – RÈGLEMENT (613-2020) MODIFIANT LE RÈGLEMENT (564-2018) SUR LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DES SÉANCES DU CONSEIL RELATIVEMENT À L'ORDRE DU JOUR STATUTAIRE**

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais que le Règlement (613-2021) modifiant le Règlement (564-2018) sur les règles de fonctionnement des séances du conseil relativement à l'ordre du jour statutaire sera présenté lors d'une prochaine session.

Le projet de Règlement (613-2021) modifiant le Règlement (564-2018) sur les règles de fonctionnement des séances du conseil relativement à l'ordre du jour statutaire est déposé et expliqué au conseil séance tenante.

### **12.01.21 CESSION DU LOT 3 736 911 À HABITATS MORIN-HEIGHTS INC.**

---

ATTENDU QUE le conseil a signifié son appui à la réalisation d'un projet de logement assisté sur le lot 3 736 911 situé le long du chemin du Lac Écho;

CONSIDÉRANT la résolution 169-05-19 relative à l'appui au projet de Habitats Morin-Heights;

ATTENDU QUE la résolution 178-05-19 a rendu disponible le lot 3 736 911 à Habitats Morin-Heights pour la réalisation d'un projet de logement assisté et qu'une cession éventuelle sera considérée à titre de contribution du milieu dans le cadre du Programme Accès-Logis, volet 2;

Sur une proposition de madame la conseillère Louise Cossette  
Il est résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

DE CÉDER, à titre gratuit, le lot 3 736 911 de la réserve foncière de la Municipalité à Habitats Morin-Heights Inc. aux fins de la réalisation d'un projet de logement assisté;

D'IMPOSER la condition d'inclure une clause discrétionnaire de rétrocession ou de compensation à l'acte de cession à venir dans l'hypothèse où le cessionnaire souhaiterait vendre le lot à un tiers;

## **Municipalité de Morin-Heights**

D'AUTORISER le maire et le directeur général, à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'acte de cession notarié devant donner suite à la présente;

### **13.01.21 RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR**

---

Le directeur général dépose au conseil, qui en accuse réception, le rapport mensuel pour le mois de décembre du directeur de la sécurité incendie et la liste des dépenses autorisées durant le mois courant en vertu du Règlement (577-2019) sur l'administration financière.

### **14.01.21 RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE POLICE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

---

La direction générale n'a reçu aucun rapport.

### **15.01.21 RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR**

---

Le directeur général dépose au conseil, qui en accuse réception, le rapport mensuel pour le mois de décembre du directeur des travaux publics et des infrastructures, la liste de requêtes ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois de décembre 2020 en vertu du Règlement (577-2019) sur l'administration financière.

### **16.01.21 ENGAGEMENT – PERMISSION DE VOIRIE – LOI SUR LA VOIRIE**

---

ATTENDU QUE la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QUE la municipalité doit obtenir une permission de voirie pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

ATTENDU QUE la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises par le ministère des Transports;

## **Municipalité de Morin-Heights**

CONSIDÉRANT les articles 37 et 38 de La loi sur la voirie;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

Sur la proposition de madame la conseillère Leigh MacLeod

Il est résolu:

QUE la municipalité demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2021 et qu'elle autorise monsieur Sacha Desfossés à signer les permissions de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$ puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie.

QUE la municipalité s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, la permission requise.

### **17.01.21      RAPPORT SUR LE TRAITEMENT DES DEMANDES ET REQUÊTES**

---

Le Directeur général dépose au Conseil, qui en accuse réception, le rapport sommaire des requêtes et demandes au 15 janvier 2021.

### **18.01.21      CHANGEMENT DE STATUT D'UN EMPLOYÉ JOURNALIER -CHAUFFEUR-OPÉRATEUR**

---

CONSIDÉRANT la résolution 368-11-20 du conseil municipal dans laquelle monsieur Alexandre Champagne, journalier-chauffeur-opérateur obtenait le statut de personne salariée à l'essai, au sens de la convention collective en vigueur;

ATTENDU QUE monsieur Champagne a complété la période d'essai de huit (8) mois prévue dans ladite convention;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics et le contremaître à la voirie et à la mécanique ont procédé à l'évaluation de l'employé et que cette évaluation est positive et satisfaisante;

Sur une proposition de monsieur le conseiller Jean Dutil

Il est résolu :

## **Municipalité de Morin-Heights**

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

DE CONFIRMER le changement de statut de monsieur Alexandre Champagne, journalier-chauffeur-opérateur au Service des travaux publics et des infrastructures, pour celui de personne salariée régulière, avec tous les droits et avantages prévus à la convention collective en vigueur et applicable;

### **19.01.21 RÉFECTION DE LA ROUTE 329 ENTRE LE CHEMIN BLUE HILLS ET LA ROUTE 364 – PRIORISATION PAR LE MTQ**

---

ATTENDU QUE le conseil municipal a fait de la réfection du tronçon de la route 329 entre le chemin Blue Hills et la route 364, une priorité absolue et urgente pour la sécurité des usagers de ce chemin particulièrement dangereux par son état lamentable, dans la résolution 182-06-20;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec, responsable de la gestion de cette route appartenant à la Municipalité par l'effet de la loi sur la voirie, avait accepté les demandes de la Municipalité quant à la réfection de ce tronçon et s'était engagé à procéder à des travaux majeurs dès l'été 2021;

ATTENDU QUE le MTQ, dans une lettre du 15 décembre 2020, est revenu sur ses engagements et a renié ses promesses en remettant les travaux à 2023, dans le meilleur des cas;

CONSIDÉRANT QUE ce désengagement du gouvernement du Québec est inacceptable pour la Municipalité et que le MTQ doit démontrer davantage de sensibilité à ce dossier;

Sur une proposition de monsieur le conseiller Peter MacLaurin

Il est résolu:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

DE DÉNONCER vivement le refus du ministère des Transports du Québec de prioriser la réfection en 2021 de la route 329 entre le chemin Blue Hills et la route 364;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution à la députée d'Argenteuil, à la ministre responsable de la région des Laurentides et au ministre des Transports du Québec;

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **20.01.21 RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR PAR INTÉRIM**

---

Le directeur général dépose au conseil, qui en accuse réception, le rapport du mois de décembre 2020 du directeur par intérim de l'urbanisme et de l'environnement ainsi que la liste des dépenses autorisées en vertu du Règlement (577-2019) sur l'administration financière.

### **21.01.21 RAPPORT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS**

---

Le directeur général dépose au Conseil, qui en accuse réception, la liste des permis et certificats au 15 janvier 2021.

### **22.01.21 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ DE PROTECTION ET DE CONTRÔLE DES ANIMAUX**

---

Le directeur général dépose le rapport trimestriel des activités de la Société de protection des animaux sur le territoire de la Municipalité.

### **23.01.21 DÉROGATION MINEURE – 431, CHEMIN ST-ADOLPHE**

---

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 19h47;
- Le président de l'assemblée invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 5 janvier 2021 à intervenir dans ce dossier. L'assemblée se termine à 19h50;

CONSIDÉRANT QU'une troisième demande de dérogation mineure au règlement de zonage 416 visant à permettre l'agrandissement d'une résidence existante en empiétant dans la bande de protection riveraine de 15 mètres prévue à l'article 134 du règlement de zonage 416 ainsi que dans la bande de non-construction résidentielle de 20 mètres prévue à l'article 37 du règlement de zonage 416 pour la résidence située au 431, chemin St-Adolphe a été déposée et présentée;

## **Municipalité de Morin-Heights**

CONSIDÉRANT le Règlement (459) sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et recommande au Conseil d'approuver la dérogation demandée;

ATTENDU QU'un avis public a été publié conformément à la loi;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais  
Et unanimement résolu par les conseillers:

D'APPROUVER la dérogation demandée, soit d'accepter la demande de dérogations mineures qui prévoit un agrandissement de la résidence existante sans aucun empiètement dans la bande riveraine de 10 mètres prévue à la politique provinciale (aucune structure en porte-à faux dans ce 10 mètres), mais avec :

- Empiètement dans la bande de protection riveraine de 15 mètres prévue à l'article 134 du règlement de zonage 416 ;
- Empiètement dans la bande de non-construction résidentielle prévue à l'article 37 du règlement de zonage 416.

Le tout, tel que montré au plan d'implantation préparé par Roch Labelle, arpenteur-géomètre le 8 décembre 2020 (minute 14102).

### **24.01.21 DÉROGATION MINEURE – LOT 3 735 192, CHEMIN DU VILLAGE**

---

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 19h50;
- Le président de l'assemblée invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 5 janvier 2021 à intervenir dans ce dossier. L'assemblée se termine à 19h52;

## **Municipalité de Morin-Heights**

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 416 visant à permettre la construction d'un nouveau bâtiment commercial pour la propriété située sur le chemin du Village, lot 3 735 192 a été déposée et présentée;

CONSIDÉRANT le Règlement (459) sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et ne recommande pas au Conseil d'approuver la dérogation demandée;

ATTENDU QU'un avis public a été publié conformément à la loi;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil

Et unanimement résolu par les conseillers:

DE REJETER la demande de dérogation demandée, telle que présentée.

### **25.01.21 DÉROGATION MINEURE – 450, CHEMIN BLUE HILLS**

---

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 19h52;
- Le président de l'assemblée invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 5 janvier 2021 à intervenir dans ce dossier. L'assemblée se termine à 19h56;

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 416 visant à régulariser la présence d'une galerie couverte à 6,8 mètres de la limite arrière du lot alors que le minimum requis est de 8,5 mètres et d'une galerie couverte à 8,08 mètres de la limite de lot arrière alors que le minimum est de 10 mètres pour la résidence située au 450, chemin Blue Hills a été déposée et présentée;

CONSIDÉRANT le Règlement (459) sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

## **Municipalité de Morin-Heights**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et recommande en partie au Conseil d'approuver la dérogation demandée;

ATTENDU QU'un avis public a été publié conformément à la loi;

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin

Et unanimement résolu par les conseillers:

D'APPROUVER la dérogation demandée, soit de régulariser la présence d'une galerie non couverte à 6,8 mètres de la limite arrière alors que le minimum requis est de 8,5 mètres selon l'article 38 du règlement de zonage 416 et de refuser la partie de la demande qui concerne la galerie couverte.

### **26.01.21 DÉROGATION MINEURE – LOT 6 407 548 PROJETÉ (RANG 2)**

---

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 19h56;
- Le président de l'assemblée invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 5 janvier 2021 à intervenir dans ce dossier. L'assemblée se termine à 19h58;

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure au règlement de lotissement 417 visant à permettre la création du lot projeté 6 407 548 dont la largeur moyenne minimale doit être de 40 mètres mais dont celle-ci est de 37.95 mètres pour la propriété située au Rang 2 a été déposée et présentée;

CONSIDÉRANT le Règlement (459) sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et recommande au Conseil d'approuver la dérogation demandée;

ATTENDU QU'un avis public a été publié conformément à la loi;

## **Municipalité de Morin-Heights**

Il est proposé par madame la conseillère Louise Cossette  
Et unanimement résolu par les conseillers:

D'APPROUVER la dérogation demandée, soit d'accepter la demande de dérogations mineures afin d'approuver la création du lot projeté numéro 6 407 548 dont la largeur minimale est de 37.95 mètres alors que le minimum requis est de 40 mètres selon l'article du 24 du règlement de lotissement numéro 417, conditionnellement à l'obtention du permis de lotissement afférent;

Le tout, tel que montré aux plans projets de lotissement préparé par Jean Blondin, arpenteur-géomètre le 24 novembre 2020 (minute 41338).

### **27.01.21 DÉROGATION MINEURE – LOT PROJETÉ (CHEMIN DU LAC BOUCHETTE)**

---

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 19h58;
- Le président de l'assemblée invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 5 janvier 2021 à intervenir dans ce dossier. L'assemblée se termine à 20h00;

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure au règlement de lotissement 417 visant à permettre la création d'un lot projeté dont la largeur moyenne minimale doit être de 50 mètres alors que celle-ci est de 47,68 mètres selon le plan projet déposé pour la propriété située sur le chemin du Lac Bouchette a été déposée et présentée;

CONSIDÉRANT le Règlement (459) sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et recommande au Conseil d'approuver la dérogation demandée;

ATTENDU QU'un avis public a été publié conformément à la loi;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais  
Et unanimement résolu par les conseillers:

## **Municipalité de Morin-Heights**

D'APPROUVER la dérogation demandée, soit d'accepter la demande de dérogations mineures afin d'approuver la création d'un lot dont la largeur moyenne minimale du lot préliminaire numéro 2 de 47,68 mètres alors que le minimum requis est de 50 mètres selon l'article 24 du règlement de lotissement numéro 417.

Le tout, tel que montré sur le plan projet de lotissement préparé par « BJK Inc. » le 20 octobre 2020 (minute 17020).

**A.M. 2.01.21 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET - RÈGLEMENT (614-2020) MODIFIANT LE RÈGLEMENT (607-2020) DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE LIMITANT LES OPÉRATIONS CADASTRALES AFIN DE RESPECTER LES FUTURES ORIENTATIONS DU NOUVEU PLAN D'URBANISME AFIN D'ÉDICTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE ET D'AJOUTER DES DISPOSITIONS VISANT À COMBLER CERTAINS VIDES JURIDIQUES DANS LA RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Jean Dutil que le Règlement (614-2021) modifiant le Règlement (607-2020) de contrôle intérimaire limitant les opérations cadastrales afin de respecter les futures orientations du nouveau plan d'urbanisme afin d'édicter des dispositions relatives aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble et d'ajouter des dispositions visant à combler certains vides juridiques dans la réglementation en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire sera présenté lors d'une prochaine session.

Le projet de Règlement (614-2021) modifiant le Règlement (607-2020) de contrôle intérimaire limitant les opérations cadastrales afin de respecter les futures orientations du nouveau plan d'urbanisme afin d'édicter des dispositions relatives aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble et d'ajouter des dispositions visant à combler certains vides juridiques dans la réglementation en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire est déposé au conseil séance tenante.

## **Municipalité de Morin-Heights**

**28.01.21** DÉPÔT – RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE –  
RÈGLEMENT (606-2020) MODIFIANT LE RÈGLEMENT (416)  
SUR LE ZONAGE AFIN DE DÉPLACER LE LOT 3 738 239  
DANS LA ZONE 7 ET DE MODIFIER LES LIMITES DES ZONES  
7 ET 5 EN CONSÉQUENCE

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, les résultats de consultation publique électronique tenue conformément à l'arrêté ministériel 2020-079 de la ministre de la Santé et des Services sociaux relativement au Règlement (606-2020) modifiant le Règlement (416) sur le zonage afin de déplacer le lot 3 738 239 dans la zone 7 et de modifier les limites des zones 7 et 5 en conséquence;

**29.01.21** DÉPÔT – RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE –  
RÈGLEMENT (608-2020) MODIFIANT LE RÈGLEMENT (416)  
SUR LE ZONAGE AFIN DE DÉPLACER LE LOT 3 736 911  
DANS LA ZONE 37 ET DE MODIFIER LES LIMITES DES  
ZONES 37 ET 36 EN CONSÉQUENCE

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, les résultats de consultation publique électronique tenue conformément à l'arrêté ministériel 2020-079 de la ministre de la Santé et des Services sociaux relativement au Règlement (608-2020) modifiant le Règlement (416) sur le zonage afin de déplacer le lot 3 736 911 dans la zone 37 et de modifier les limites des zones 37 et 36 en conséquence;

**30.01.21** DÉPÔT – RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE –  
RÈGLEMENT (609-2020) MODIFIANT LE RÈGLEMENT (416)  
SUR LE ZONAGE AFIN DE PROCÉDER À L'AJOUT DE  
CERTAINS USAGES À LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS DE LA  
ZONE 23

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, les résultats de consultation publique électronique tenue conformément à l'arrêté ministériel 2020-079 de la ministre de la Santé et des Services sociaux relativement au Règlement (609-2020) modifiant le Règlement (416) sur le zonage afin de procéder à l'ajout de certains usages à la grille de spécifications de la zone 23;

## **Municipalité de Morin-Heights**

**31.01.21 ADOPTION – SECOND PROJET – RÈGLEMENT (606-2020)  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT (416) SUR LE ZONAGE AFIN DE  
DÉPLACER LE LOT 3 738 239 DANS LA ZONE 7 ET DE  
MODIFIER LES LIMITES DES ZONES 7 ET 5 EN  
CONSÉQUENCE**

---

Le Directeur général dépose le second projet de règlement, donne les grandes lignes du règlement et informe le conseil sur la procédure d'adoption.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

D'ADOPTER le second projet de Règlement (606-2020) modifiant le Règlement (416) sur le zonage afin de déplacer le lot 3 738 239 dans la zone 7 et de modifier les limites des zones 7 et 5 en conséquence comme suit :

**Règlement 606-2020  
modifiant le Règlement (416) sur le zonage afin de déplacer le lot  
3 738 239 dans la zone 7 et de modifier les limites des zones 7 et 5  
en conséquence**

---

NOTE EXPLICATIVE

*Le présent règlement vise à modifier le Règlement (416) sur le zonage afin de déplacer le lot 3 738 239 dans la zone 7 et de modifier les limites des zones 7 et 5 en conséquence.*

---

ATTENDU QUE le conseil municipal peut, en vertu et conformément à la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ. ch. A-19.1), prescrire, permettre et interdire certains usages dans certaines zones déterminées sur le territoire de la municipalité de Morin-Heights;

ATTENDU QUE le conseil doit tenir régulièrement à jour un plan d'urbanisme reflétant la vision du conseil en matière d'aménagement de son territoire;

CONSIDÉRANT l'Énoncé de vision stratégique 2020-2030 de la Municipalité;

ATTENDU QUE le conseil souhaite permettre la poursuite du développement d'un secteur du Domaine du Lac-Bouchette sur un lot contigu d'une zone à usage résidentiel unifamilial;

## **Municipalité de Morin-Heights**

CONSIDÉRANT QUE le conseil considère essentiel d'ajuster les délimitations de certaines zones pour atteindre le but et l'objectif du règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par monsieur le conseiller Claude P. Lemire à la séance ordinaire du Conseil du 9 septembre 2020 et que ce projet de règlement a été déposé le 9 septembre 2020;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté à l'assemblée du 14 octobre 2020 ;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté à l'assemblée du 20 janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal décrète ce qui suit :

### CHAPITRE 1 : DISPOSITIONS INTRODUCTIVES

1. **But** - Le but du présent règlement est de permettre la poursuite du développement résidentiel unifamilial du secteur sur un lot contigu, en conformité avec le plan d'urbanisme.
2. **Objectif** - Les dispositions du règlement doivent être interprétées de manière à permettre l'atteinte du but énoncé à l'article 1;

### CHAPITRE 2 : DISPOSITIONS MODIFICATIVES

3. **Modification** - Le Plan de zonage 03-AM-111-15 de l'annexe III « Plan de zonage » du Règlement (416) sur le zonage est modifié de la façon suivante, tel que démontré à l'annexe 1 du présent règlement:

« Les limites de la zone 7 sont modifiées de manière à y inclure le lot 3 738 239.

Les limites de la zone 5 sont ajustées en conséquence. »

### CHAPITRE 3 : DISPOSITION FINALE

4. **Entrée en vigueur** - Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

\_\_\_\_\_  
Timothy Watchorn  
Maire

\_\_\_\_\_  
Hugo Lépine  
Directeur général /  
Secrétaire-trésorier

## **Municipalité de Morin-Heights**

**32.01.21 ADOPTION – SECOND PROJET – RÈGLEMENT (608-2020)  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT (416) SUR LE ZONAGE AFIN DE  
DÉPLACER LE LOT 3 736 911 DANS LA ZONE 37 ET DE  
MODIFIER LES LIMITES DES ZONES 37 ET 36 EN  
CONSÉQUENCE**

---

Le Directeur général dépose le second projet de règlement, donne les grandes lignes du règlement et informe le conseil sur la procédure d'adoption.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais  
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

D'ADOPTER le second projet de Règlement (608-2020) modifiant le Règlement (416) sur le zonage afin de déplacer le lot 3 736 911 dans la zone 37 et de modifier les limites des zones 37 et 36 en conséquence comme suit :

**Règlement 608-2020  
modifiant le Règlement (416) sur le zonage afin de déplacer le lot  
3 736 911 dans la zone 37 et de modifier les limites des  
zones 37 et 36 en conséquence**

---

NOTE EXPLICATIVE

*Le présent règlement vise à modifier le Règlement (416) sur le zonage afin de déplacer le lot 3 736 911 dans la zone 37 et de modifier les limites des zones 37 et 36 en conséquence.*

---

ATTENDU QUE le conseil municipal peut, en vertu et conformément à la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ. ch. A-19.1), prescrire, permettre et interdire certains usages dans certaines zones déterminées sur le territoire de la municipalité de Morin-Heights;

ATTENDU QUE le conseil doit tenir régulièrement à jour un plan d'urbanisme reflétant la vision du conseil en matière d'aménagement de son territoire;

CONSIDÉRANT l'Énoncé de vision stratégique 2020-2030 de la Municipalité;

ATTENDU QUE le conseil souhaite permettre la réalisation d'un projet de résidences pour aînés avec services au cœur du village;

CONSIDÉRANT la politique familiale et des aînés de la Municipalité;

## **Municipalité de Morin-Heights**

CONSIDÉRANT QUE le conseil considère essentiel d'ajuster les délimitations de certaines zones pour atteindre le but et l'objectif du règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais à la séance ordinaire du Conseil du 14 octobre 2020 et que ce projet de règlement a été déposé le 14 octobre 2020;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté à l'assemblée du 11 novembre 2020;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté à l'assemblée du 20 janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal décrète ce qui suit :

### CHAPITRE 1 : DISPOSITIONS INTRODUCTIVES

1. **But** – Le but du présent règlement est de permettre la réalisation d'un projet de logement assisté pour personnes âgées sur un lot contigu, en conformité avec le plan d'urbanisme.

2. **Objectif** – Les dispositions du règlement doivent être interprétées de manière à permettre l'atteinte du but énoncé à l'article 1;

### CHAPITRE 2 : DISPOSITIONS MODIFICATIVES

3. **Modification** – Le Plan de zonage 03-AM-111-15 de l'annexe III « Plan de zonage » du Règlement (416) sur le zonage est modifié de la façon suivante, tel que démontré à l'annexe 1 du présent règlement:

« Les limites de la zone 37 sont modifiées de manière à y inclure le lot 3 736 911.

Les limites de la zone 36 sont ajustées en conséquence. »

### CHAPITRE 3 : DISPOSITION FINALE

4. **Entrée en vigueur** – Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

---

Timothy Watchorn  
Maire

---

Hugo Lépine  
Directeur général /  
Secrétaire-trésorier

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **33.01.21 SECOND PROJET – RETRAIT - RÈGLEMENT (609-2020) MODIFIANT LE RÈGLEMENT (416) SUR LE ZONAGE AFIN DE PROCÉDER À L’AJOUT DE CERTAINS USAGES À LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE 23**

---

COMPTE TENU des commentaires recueillis en consultation publique et du projet de règlement 614-2020 visant à édicter des dispositions pour les projets particuliers;

Sur une proposition de madame la conseillère Louise Cossette  
Il est résolu:

DE RETIRER le projet de règlement 609-2020;

### **34.01.21 CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN URBANISME – REFONTE DES RÈGLEMENTS D’URBANISME**

---

CONSIDÉRANT QUE le conseil a mandaté, en janvier 2018, un comité afin de procéder à une révision d’ensemble des règlements d’urbanisme;

ATTENDU QUE ce comité a produit un rapport au conseil en janvier 2019;

ATTENDU QUE le conseil a siégé en comité plénier au cours de l’automne 2020 afin d’entamer la refonte des règlements d’urbanisme et du plan;

CONSIDÉRANT QUE le conseil avait voté et affecté des crédits dans le budget de fonctionnement 2020 pour un contrat de services professionnels en urbanisme afin que la Municipalité puisse être accompagnée dans l’accomplissement de la refonte;

ATTENDU QUE le conseil, à défaut d’avoir octroyé le contrat en 2020, a renouvelé des crédits à ces même fins en 2021;

CONSIDÉRANT le Règlement (571-2019) sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE l’estimation du contrat à venir est de moins de 50 000\$;

ATTENDU QUE la Politique d’achats (2018) prévoit que, pour les contrats de gré à gré, au moins deux demandes de prix doivent être sollicitées avant l’octroi du contrat visé;

## **Municipalité de Morin-Heights**

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a obtenu trois (3) propositions pour le contrat de services professionnels en urbanisme, soit :

- BC-2 Inc. 45 000\$, plus taxes;
- L'Atelier urbain 44 500\$, plus taxes;
- Hélène Doyon urbaniste – conseil 36 250\$, plus taxes;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général et de la directrice de l'urbanisme et de l'environnement;

Sur une proposition de madame la conseillère Louise Cossette  
Il est résolu:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

D'OCTROYER un contrat de services professionnels en urbanisme à Hélène Doyon, urbaniste – conseil, afin d'accompagner et de soutenir la Municipalité dans la refonte des règlements d'urbanisme, tel qu'énoncé dans l'offre de services déposée par celle-ci et dont copie a été fournie aux membres du conseil, pour un montant de 36 250\$, plus taxes, sous réserve des heures réellement consacrées au travail prévu;

D'AUTORISER le directeur général et la directrice de l'urbanisme et de l'environnement à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document devant donner suite à la présente;

### **35.01.21 RAPPORT MENSUEL DE LA DIRECTRICE**

---

La directrice dépose au Conseil son rapport ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois décembre 2020 en vertu du Règlement (577-2019) sur l'administration financière.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **36.01.21 DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE À NIVEAU ET À L'AMÉLIORATION DES SENTIERS ET DES SITES DE PRATIQUE D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR (PSSPA)**

---

CONSIDÉRANT les paramètres du programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;

ATTENDU QUE la Municipalité possède plus de 150 kilomètres de sentiers de plein air de toutes sortes et pour différentes activités;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite offrir une expérience optimale aux usagers du réseau plein air;

Sur une proposition de madame la conseillère Leigh MacLeod  
Il est résolu:

D'AUTORISER la présentation du projet « Aménagement sentiers Basler » au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;

DE CONFIRMER l'engagement de la Municipalité à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

DE DÉSIGNER le directeur général, monsieur Hugo Lépine et la directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, madame Catherine Maillé, comme personnes autorisées à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

### **37.01.21 DEMANDE DE SUBVENTION À L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU CANADA POUR LA RÉGION DU QUÉBEC – INITIATIVE DE TOURISME HIVERNAL – APPUI À L'ENTRETIEN DES SENTIERS**

---

CONSIDÉRANT les paramètres du programme Initiative de tourisme hivernal – Appui à l'entretien des sentiers de Développement économique Canada;

## **Municipalité de Morin-Heights**

ATTENDU QUE la Municipalité possède plus de 150 kilomètres de sentiers de plein air de toutes sortes et pour différentes activités;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite offrir une expérience optimale aux usagers du réseau plein air;

Sur une proposition de madame la conseillère Louise Cossette

Il est résolu:

D'AUTORISER la présentation d'un projet à l'Agence de Développement économique Canada pour la région du Québec dans le cadre du Programme Initiative de tourisme hivernal – Appui à l'entretien des sentiers;

DE CONFIRMER l'engagement de la Municipalité à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

DE DÉSIGNER le directeur général, monsieur Hugo Lépine et la directrice de loisirs, de la culture et de la vie communautaire, madame Catherine Maillé, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

### **38.01.21      EMBAUCHE D'EMPLOYÉS SAISONNIERS ET TEMPORAIRES SUPPLÉMENTAIRES POUR LA SAISON HIVERNALE 2020-2021**

---

ATTENDU le budget 2020 de la Municipalité;

ATTENDU QUE l'embauche de patrouilleurs-préposés supplémentaires est nécessaire pour les opérations des sentiers récréatifs et de ski de fond;

ATTENDU la recommandation de la directrice des Loisirs de la Culture et de la Vie communautaire et du directeur général;

CONSIDÉRANT la Politique de rémunération des employés du service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire;

Sur une proposition de monsieur le conseiller Peter MacLaurin

Il est résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

## **Municipalité de Morin-Heights**

D'ENTÉRINER l'embauche des personnes suivantes à titre de préposés, patrouilleurs-pisteurs et surveillant de patinoires pour toute la durée de la saison 2020-2021 selon les termes de la Politique de rémunération des employés au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire:

<b>Préposés-patrouilleurs</b>	<b>Surveillants de patinoires</b>
Jacob Labelle	Daniel Bibeau
Vincent Dumontier	Diane Daigle
Mathilde Labonté	

### **39.01.21 APPUI À LA COALITION SANTÉ LAURENTIDES**

---

ATTENDU QUE la population des Laurentides a doublé en quatorze ans s'élevant à plus de 630 850 personnes en 2020 et qu'une croissance d'au moins 6,3 % de la population est attendue d'ici 2026, et cela, sans compter les villégiateurs aussi en croissance importante dans la dernière année ;

ATTENDU les résultats de l'importante étude de la firme Dameco confirmant l'inadéquation entre les besoins de services de la population de la région des Laurentides et les services offerts, particulièrement en regard des services de santé et de services sociaux ;

ATTENDU QUE la région des Laurentides représente 7,4 % de la population québécoise, mais que la part du budget du ministère de la Santé et des Services sociaux destiné à la région s'élève seulement à 4,9 %. Cet écart de plusieurs millions de dollars est révélateur du déséquilibre et de l'iniquité interrégionale ;

ATTENDU QUE faute d'infrastructures cliniques et hospitalières adéquates, des milliers de patients des Laurentides doivent actuellement se rendre chaque, de façon régulière, dans les hôpitaux de Laval et de Montréal pour recevoir des services, contribuant ainsi à la congestion du réseau routier métropolitain ;

ATTENDU QUE les rénovations hospitalières des dernières années n'ont pas permis de répondre à l'augmentation du volume d'activités médicales requis ;

ATTENDU QUE le rapport de la Vérificatrice générale du Québec en 2018 portant sur l'Hôpital régional de Saint-Jérôme (HRSJ), vaisseau-amiral de l'organisation hospitalière de la région, fait mention de l'état de désuétude de l'infrastructure et que la situation perdure depuis, parfois même de manière encore plus négative;

## ***Municipalité de Morin-Heights***

ATTENDU QUE plusieurs acteurs du milieu hospitalier et du milieu politique se questionnent quant à la progression des projets des réaménagements nécessaires et se surprennent qu'après plus de deux ans suivant la première annonce de modernisation de l'HRSJ en août 2018, peu d'avancement soit survenu ;

ATTENDU QUE plusieurs partenaires régionaux ont constaté un changement majeur dans l'échéancier du CISSS qui fait reculer la réalisation du projet de l'HRSJ à 2029-2030, si aucun retard ne survient;

ATTENDU QUE seuls trois hôpitaux de la région (Mont-Laurier, Saint-Eustache et Saint-Jérôme) seront modernisés dans la deuxième moitié de la décennie 2020 et qu'il n'y a aucune perspective pour les trois autres centres hospitaliers de la région (Sainte-Agathe-des-Monts, Lachute et Rivière-Rouge) ;

ATTENDU QUE le Premier ministre du Québec, dans différentes déclarations, dont une remontant à juillet 2020, soutient que la population des Laurentides doit pouvoir compter sur une couverture adéquate de soins de santé et une consolidation de l'HRSJ ;

ATTENDU QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux, Christian Dubé, a déclaré suite à un reportage de Radio-Canada du 23 novembre 2020 qu'il s'engageait à revoir l'accélération des travaux de modernisation de l'HRSJ ;

ATTENDU QU'il est vital d'établir une vision cohérente du système de santé laurentien pour moderniser son réseau et qu'il faut mettre fin dès maintenant à la culture du saupoudrage qu'opère le CISSS des Laurentides;

ATTENDU QUE le CPÉRL a adopté à l'unanimité lors de sa rencontre du 27 novembre 2020, une résolution (numéro CPÉRL-06-03) de mise sur pied d'une Coalition Santé Laurentides, dont l'objectif est de mettre en lumière le besoin accru de moderniser dès maintenant les infrastructures hospitalières devenues vétustes dans la région et de rehausser le financement permettant un accroissement de la qualité et de la sécurité des soins auxquels a droit la population des Laurentides;

ATTENDU QUE la Coalition Santé Laurentides sera formée de différents partenaires élus, médicaux et hospitaliers, d'affaires et d'organismes communautaires qui appuieront la demande de consolidation et de modernisation des centres hospitaliers des Laurentides et de l'HRSJ ;

## **Municipalité de Morin-Heights**

Il est unanimement résolu :

D'ADHÉRER officiellement à la Coalition Santé Laurentides;

D'APPUYER la Coalition Santé Laurentides et ses revendications en ajoutant la voix de la municipalité de Morin-Heights à celle du CPÉRL et des partenaires laurentiens afin d'exiger le rattrapage et l'accélération des travaux de modernisation des six centres hospitaliers des Laurentides et le respect du calendrier d'agrandissement et de modernisation de l'HRSJ;

D'EXIGER du gouvernement du Québec une équité interrégionale et la fin du sous-financement des soins de santé et de services sociaux pour bâtir l'avenir d'un réseau de santé accessible et efficient pour l'ensemble de la population.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

---

Le Conseil répond aux questions du public sur vidéoconférence ainsi qu'à une question écrite.

### 40.01.21 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

---

L'ordre du jour étant épuisé, la session ordinaire est levée à 21h22 sur une proposition de monsieur le conseiller Claude P. Lemire.

*J'ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues à ce procès-verbal.*

---

Timothy Watchorn  
Maire

---

Hugo Lépine  
Directeur général /  
Secrétaire-trésorier